

Compte rendu de la Réunion du 10 octobre 2014

NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A :
M. BONJOUR	X		
M. FOUTOILLET	X		
M. LORENZI		X	MME SPOFFORD-CHAPUIS
M. MAUCHAMP	X		
M. MEOT	X		
M. NIQUET	X		
M. RODRIGUES	X		
M. VAIRELLES			
MME BOULEHLAIS	X		
MME CHAVENON-SAADA		X	M. MAUCHAMP
MME SPOFFORD-CHAPUIS	X		

Secrétaire de séance : Mme Spofford-Chapuis

Début séance : 20h25

Ordre du jour

1. Départ de Madame Adeline GATTI,
2. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
3. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public,
4. Devis abri bus,
5. Changement de locataire lot n° 4,
6. Convention diagnostic énergétique des bâtiments communaux pour l'obtention d'une subvention jusqu'à 80 % du montant de l'opération

Questions diverses :

- Proposition d'achat d'une sono pour les manifestations du village et pour des prêts aux associations

Ajout ordre du jour :

7. Devis rénovation toiture église suite à devis complémentaire reçu récemment, et pour faire suite à la demande lors du dernier Conseil Municipal pour affiner le choix de ce dernier.
8. Participation éventuelle au marché public de maintenance informatique avec la Communauté de Communes « Rives de Saône »,
9. Proposition d'ajout au point 2 de l'ordre du jour : il est proposé d'ajouter le grade de première classe à la création de poste d'adjoint(e) administratif(ve)

Questions diverses :

- Demande de subvention de la prévention routière
- Participation éventuelle au marché public de maintenance informatique avec Rives de Saône
- Demande de devis pour l'achat éventuel de deux postes informatiques, un fixe et un portable

Vote pour ajouter l'ensemble de ces dossiers :

Vote pour 11

1. Départ de Madame Adeline GATTI,

Madame Gatti a donné sa démission au poste d'adjointe administrative de seconde classe de la Mairie de Pagny-la-Ville par courrier recommandé reçu en Mairie le 4 octobre 2014. Nous avons effectué toutes les démarches administratives (arrêté de démission) pour la libérer de ses engagements rapidement. En effet, celle-ci ayant trouvé un nouveau poste à la Mairie de Saint-Nicolas-les-Cîteaux à pourvoir le 20 octobre 2014, le Maire propose au Conseil Municipal et ceci pour ne pas nuire à sa nouvelle affectation, de l'autoriser à ne pas réaliser son préavis de deux mois. En effet, conformément au droit et au statut de la fonction publique, celle-ci devait normalement effectuer son préavis jusqu'au 4 décembre 2014.

Vote pour que Mme Gatti ne réalise pas son préavis de deux mois : Vote pour 11

Madame Gatti est donc autorisée à quitter définitivement son poste le 17 octobre 2014.

2. Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe et de première classe (point d'ajout à l'ordre du jour)

Création d'un poste d'adjoint(e) administratif(ve) de 1^{ère} et 2^{ème} classe :

Afin de recruter dans les meilleurs délais un poste d'adjoint (e) administratif (ve), la Mairie doit procéder à un arrêté de nomination qui nous permettra d'ouvrir le poste. Conformément au droit de la fonction publique la Mairie doit privilégier la création d'un poste permanent visant à intégrer un fonctionnaire territorial disposant d'un concours. En effet, ce genre de profil doit obligatoirement être privilégié par les collectivités territoriales recrutant. Selon le modèle de délibération fournis par le CDG 21, le CM doit se prononcer sur le nombre de postes à créer :

Nombre de postes créés : 1

Vote pour 11

Le CM doit se prononcer sur le nombre d'heures qu'effectuera la nouvelle personne sur le poste. Au regard des baisses annoncées des dotations de l'Etat aux Collectivités dont la Mairie de Pagny la Ville fait partie et pour donner suite aux récentes recommandations de la cour des comptes, sur la nécessaire amélioration de la gestion de l'ensemble des collectivités territoriales, le CM décide de baisser le volume horaire du poste afin de réaliser des économies sur les charges de fonctionnement de la Mairie. Il sera néanmoins toujours possible d'augmenter le volume horaire et le faire revenir à 18h si nécessaire.

Attribution du nombre d'heures de ce nouveau poste : 16h/35h

Vote pour 11

3. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public,

Dans le cadre de sa mission de conseil le trésor-public demande à chaque Mairie de moins de 500 habitants une participation forfaitaire s'élevant à 300 €.

Vote pour 11

4. Devis abri bus,

Afin de stopper les nuisances sonores provoquées par des attroupements, du fait que l'abri bus soit ouvert de jour comme de nuit, et pour faire suite aux mécontentements de riverains, nous proposons de faire poser un rideau métallique.

Le choix doit se faire en fonction de différents systèmes. Choix pour un système automatique temporisé privilégié par le CM si le professionnel s'engage sur les normes de sécurité en vigueur. Dans le cas contraire, la proposition manuelle sera retenue.

A l'examen de l'ensemble des devis l'entreprise ELUIN Gilbert Serrurier est retenue

Format automatique : 1.555 € HT

Ou le cas échéant format manuel : 1.274 € HT

Vote pour 11

5. Changement de locataire lieu-dit l'entresée lot n° 4,

Modification des baux pour le lot n°4, en raison d'un changement de propriétaire du chalet.

Les baux seront établis avec le nouveau propriétaire aux mêmes conditions que précédemment.

Vote pour : 11

6. Convention diagnostic énergétique des bâtiments communaux pour l'obtention d'une subvention jusqu'à 80 % du montant de l'opération,

Afin de réaliser un diagnostic énergétique, en vue de réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux, il est proposé par notre syndicat intercommunal d'électrification une subvention de 80% pour réaliser cette opération. Il est toutefois nécessaire d'autoriser le Maire à signer une convention.

Pour autoriser, Monsieur le Maire à signer les conventions du SICECO. Les tarifs de l'opération seront bien entendu présentés et votés ultérieurement.

Vote pour 11

7. Devis rénovation toiture église,

Il s'agit d'une délibération du précédent Conseil Municipal qui avait été reportée

Deux devis sont étudiés.

Au regard de la nouvelle proposition, la SARL BUSTO est retenue sur le critère du mieux-disant montant à 3410,00 H.T.

Vote pour 11

8. Participation éventuelle au marché public de maintenance informatique avec la Communauté de Communes Rive de Saône,

La communauté de communes propose aux communes de pouvoir bénéficier des tarifs négociés lors d'un marché public pour des prestations informatiques dans le cadre de l'intérêt communautaire. Il est toutefois nécessaire d'autoriser le Maire à signer une convention qui n'engage à rien puisqu'il s'agit de valider le fait que nous souhaitons juste pouvoir bénéficier du marché. Il n'y a aucune obligation de prendre des prestations par la suite.

Le C.M. autorise le Maire à signer cette convention avec Rives de Saône

Vote pour 11

Questions diverses :

- **achat d'une sono,**

Proposition de demande de devis d'une sono pour les différentes manifestations de la commune (commémorations...) selon les critères suivants : 2 micros, autonomes d'une capacité de 4 à 5 heures.

- **Demande de subvention de la prévention routière,**

Vote n'amenant pas de délibération puisque le document Cerfa n'a pas été rempli conformément à la procédure de la Mairie :

Néanmoins le Maire souhaite connaître l'avis du CM par principe : Vote contre 10 – Vote pour 1

- **Achat de deux postes informatiques, un fixe et un portable**

Afin d'améliorer le travail administratif en Mairie et le sécuriser, il est proposé d'augmenter le parc informatique pour favoriser les performances et la confidentialité du travail. En effet, la déontologie nécessite que les salariés aient un poste qui leur soient exclusivement réservé afin qu'il puisse bénéficier d'un espace confidentiel. Le Maire, ses adjoints et ses conseillers Municipaux ont besoin d'outils pour mener à bien leur mission sans pouvoir utiliser le poste « réservé » au secrétariat. La Mairie a projeté très récemment d'améliorer son espace d'accueil, il est proposé de prendre un peu d'avance sur sa réorganisation.

Aussi il est proposé de réaliser dès maintenant des demandes de devis de deux ordinateurs, tarif d'un fixe et/ou d'un portable. Ce projet est en lien avec la convention avec la communauté de communes (voir délibération n°8)

Vote n'amenant pas à délibération le Maire souhaitant avoir l'avis des Conseillers Municipaux :
Pour 10 contre 1

Fin de séance : 22h30